

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

2024

25 juillet 2025

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
01. Présentation du territoire desservi	4
02. Mode de gestion du service	5
03. Estimation de la population desservie	6
04. Nombre d'abonnés	6
05. Autorisations de déversements d'effluents industriels	6
06. Linéaire de réseaux de collecte et transfert	7
07. Ouvrages sur le réseau	7
08. Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
09. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	13
A. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	13
B. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	13
010. Faits marquants de l'année 2024	14
A. Sur la station des îles à Niévroz	14
B. Sur la station de Pizay	14
C. Sur la station des marais à Sainte-Croix	14
D. Sur la station du Bois Mayet à Cordieux	14
E. Sur les postes de relèvement :	14
F. Sur le bassin d'orage de Dagneux :	15
G. Sur le bassin d'orage de Niévroz :	15
TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	16
01. Modalités de tarification	17
02. Facture d'assainissement type (D204.0)	18
03. Recettes	19
INDICATEURS DE PERFORMANCE	20
01. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	21
02. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	21
03. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	23
04. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	24
05. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	25
06. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	26
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	27
01. Montants financiers	28
02. Etat de la dette du service	28
03. Amortissements	28
04. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	29
05. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	30
ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	31
01. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	32
TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	33



01

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

01. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM)
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes à fiscalité propre
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
- Collecte	☒	☐
- Transport	☒	☐
- Dépollution	☒	☐
- Contrôle de raccordement	☒	☐
- Elimination des boues produites	☒	☐

Et à la demande des propriétaires :

- Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
- Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Balan, Bressolles, Béligneux, Dagneux, La Boisse, Montluel, Niévroz, Pizay, Sainte-Croix, Thil, le Camp Militaire de la Valbonne (situé sur les communes de Balan et Béligneux).
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

La compétence collecte a été transférée à la 3CM le 4 avril 2016. Auparavant celle-ci relevait des communes. Les zonages d'assainissement ont été réalisés par les communes antérieurement au transfert de la compétence. La révision des zonages d'assainissement est prévue dans le cadre de l'étude globale assainissement en cours.

* Approbation en assemblée délibérante

Commune	Date d'approbation du zonage assainissement
BALAN	-
BELIGNEUX	2005
BRESSOLLES	2008
DAGNEUX	2014
LA BOISSE	2014
MONTLUEL	2013
NIEVROZ	En cours de révision
PIZAY	2011
SAINTE-CROIX	2005

- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 14/04/2016 ☐ Non

02. Mode de gestion du service



Le service est exploité en

- ☐ régie
☒ régie avec prestataire de service
☐ régie intéressée
☐ délégation de service public : affermage
☐ délégation de service public : concession

En 2024, le service est budgétairement composé de six ETP :

- Une ingénieure territoriale et son adjoint assurent la gestion de la direction assainissement et eau potable.
- Un technicien encadre l'exploitation des ouvrages (STEP, BO) et des réseaux.
- Trois agents techniques assurent la gestion des 5 stations d'épuration et des réseaux. Un agent traitant les envois liés aux contrôles de raccordement, à la PFAC et à l'assainissement non collectif.
- Un technicien assure la préparation et le suivi des travaux assainissement.
- Une secrétaire assure le suivi des courriers dans la cadre de la compétence (PFAC, Contrôle de bon raccordement).

L'équipe bénéficie de prestations de services relatives notamment à l'autocontrôle des stations d'épuration, l'assistance électromécanique, l'entretien et surveillance des postes de relèvements et des bassins d'orage, l'astreinte.

* Approbation en assemblée délibérante

03. Estimation de la population desservie



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 26 445 habitants au 31/12/2024.

04. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 9 781 abonnés au 31/12/2024 (9 803 au 31/12/2023).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 61.22 abonnés/km au 31/12/2024 (70.11 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2.70 habitants/abonné au 31/12/2024 (2.54 habitants/abonné au 31/12/2023).

Le raccordement par convention de la commune de Thil participe à l'augmentation de ce ratio.

05. Autorisations de déversements d'effluents industriels



En 2015, la Communauté de Communes a réalisé un recensement des rejets non domestiques sur l'ensemble de son territoire dans le cadre de la réalisation d'une étude diagnostique du système assainissement. Un chargé de mission a travaillé à temps plein pendant 9 mois pour réaliser :

- L'inventaire des établissements susceptibles de rejeter des effluents non domestiques,
- La visite de l'ensemble de ces établissements afin de définir la nature des rejets et le lieu de rejet, avec consignation de ces éléments dans un questionnaire signé par le représentant de l'entreprise,
- L'établissement des constats de non-rejet et des arrêtés d'autorisation de rejet,
- Le suivi des prélèvements et analyses effectués sur les rejets des entreprises susceptibles de rejeter des effluents dont les caractéristiques physico-chimiques dépassaient celles autorisées par le règlement d'assainissement.

Un suivi et une mise à jour sont effectués depuis ce travail initial.

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 24 au 31/12/2024 (24 au 31/12/2023).

06. Linéaire de réseaux de collecte et transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 32.26 km de réseau unitaire hors branchements,
- 124.06 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 156.32 km au 31/12/2024 (139.82 km au 31/12/2023).

L'écart est dû à la mise à jour des données de l'étude global assainissement.

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Dagneux	900 m ³
Bassin d'orage	Niévroz	1100 m ³

07. Ouvrages sur le réseau

- **Un bassin d'orage d'une capacité de 900 m³ situé sur la commune de Dagneux**, mis en service en mars 2014, sur le réseau de transport avec trop-plein au Canal de Miribel ;
- **Un bassin d'orage d'une capacité de 1100 m³ situé sur la commune de Niévroz**, mis en service en août 2019, sur le réseau de transport avec trop-plein au Canal de Miribel ;
- **22 postes de relèvement des eaux usées :**

Balan – 2 PR	Poste des Mouilles Poste APRR (RD 1084)
Béligneux – 4 PR	Poste de Cruisseau Poste du Cimetière de Chânes Poste Bas de Chânes Poste du Pont de Chânes
Bressolles – 1 PR	Poste du Creux du Paillot
La Boisse – 5 PR	Poste de Pré Molliet Poste de Pré Tendron Poste de la ZAC des Viaducs Poste des Gens du Voyage Poste Raphanel
Montluel – 3 PR	Poste des Bruyères à Cordieux Poste de la mairie à Cordieux Poste de la promenade des Tilleuls à Montluel
Niévroz – 5 PR	Poste de la Croix de Mission Poste du Silo Poste des Mésanges Poste PRG2 Poste des Cèdres Bleus
Sainte- Croix – 1 PR	Poste du Village
Pizay – 1 PR	Poste du stade

08. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Les stations d'épuration de Bressolles bourg et Bonnet ont été définitivement supprimées en juin 2023 dans le cadre des travaux de raccordement des effluents de Bressolles sur la STEP des îles.

STEU N°1 : MONTLUEL Cordieux
Code Sandre de la station : 060901262002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien										
Date de mise en service	02/12/2019										
Commune d'implantation	Montluel										
Lieu-dit	Cordieux										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	800										
Nombre d'abonnés raccordés	165										
Nombre d'habitants raccordés	539										
Débit de référence journalier admissible en m³/j	146.6										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 18 juillet 2018										
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface									
	Nom du milieu récepteur	Sereine									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)							
DBO ₅	25	☐ et	☒ ou	90							
DCO	90	☐ et	☒ ou	90							
MES	30	☐ et	☒ ou	90							
NGL	-	☐ et	☐ ou	-							
NTK	15	☐ et	☒ ou	85							
pH	-	☐ et	☐ ou	-							
NH ₄ ⁺	-	☐ et	☐ ou	-							
Pt	-	☐ et	☐ ou	-							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/05/2024	Oui	3	98	43	92	3	98	0.8	99	10.6	/

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2 : SAINTE CROIX
Code Sandre de la station : 060901342001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)						Lit bactérien					
Date de mise en service						22/05/2019					
Commune d'implantation						Sainte Croix					
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾						900					
Nombre d'abonnés raccordés						136					
Nombre d'habitants raccordés						560					
Débit de référence journalier admissible en m³/j						171.7					
Prescriptions de rejet											
Soumise à						☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 01/06/2018					
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				Sereine					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				☐ et ☒ ou				90	
DCO		90				☐ et ☒ ou				90	
MES		30				☐ et ☒ ou				90	
NGL		-				☐ et ☐ ou				-	
NTK		15				☐ et ☒ ou				85	
pH		-				☐ et ☐ ou				-	
NH ₄ ⁺		-				☐ et ☐ ou				-	
Pt		-				☐ et ☐ ou				-	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25/05/2024	oui	3	99	20	96	2	98	0.6	99	8.9	/

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°3 : PIZAY
Code Sandre de la station : 060901297002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques							
Date de mise en service				28/02/2003							
Commune d'implantation				Pizay							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1000							
Nombre d'abonnés raccordés				353							
Nombre d'habitants raccordés				398							
Débit de référence journalier admissible en m³/j				200							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date du ... ☒ Déclaration en date du ... 06/02/2003									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				Cottey					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				☐ et ☒ ou				60	
DCO		200				☐ et ☒ ou				60	
MES		/				☐ et ☒ ou				50	
NGL		-				☐ et ☐ ou				-	
NTK		-				☐ et ☐ ou				-	
pH		-				☐ et ☐ ou				-	
NH ₄ ⁺		-				☐ et ☐ ou				-	
Pt		-				☐ et ☐ ou				-	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25/05/2024	oui	5	98	49	94	10	96	45.2	/	9.99	/
12/09/2024	oui	3	91	24	85	5	83	26.9	/	5.9	/

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°4 : MONTLUEL NIEVROZ

Code Sandre de la station : 060901262001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée			
Date de mise en service	18/05/2016			
Commune d'implantation	Niévroz			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	30000			
Nombre d'abonnés raccordés	9362			
Nombre d'habitants raccordés	25638			
Débit de référence journalier admissible en m³/j	9020			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	☒ Autorisation en date du ... 13/12/2012 ☐ Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Canal de Miribel		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	☒ et	☐ ou	80
DCO	125	☒ et	☐ ou	75
MES	35	☒ et	☐ ou	90
NGL	-	☐ et	☐ ou	-
NTK	-	☐ et	☐ ou	-
pH	-	☐ et	☐ ou	-
NH ₄ ⁺	-	☐ et	☐ ou	-
Pt	-	☐ et	☐ ou	-
Charges rejetées par l'ouvrage				

		DBO5		DCO		MeS	
		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
	Débit journalier de référence (m³/j)	6 335,00					
	Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)	1892					
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	52		52		52	
	Nombre de mesures réalisées	52		52		52	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98,00%	3,63	96,00%	21,65	99,00%	3,12
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	52		52		52	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98,00%	3,63	96,00%	21,65	99,00%	3,12
	Valeur réductrice (1)	50		250		85	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductrice	52		52		52	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	80%	25	75%	90	90%	30
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	5		5		5	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0	
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle						
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :	OUI		OUI		OUI	
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :	OUI					

La Lagune de Montluel au lieu-dit Le Casard n'est pas soumise à autosurveillance.

09. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

A. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
SAINTE CROIX (Code Sandre : 060901342001)	0	0	0
PIZAY (Code Sandre : 060901297002)	5.73	4.65	2.60
MONTLUEL Cordieux (Code Sandre : 060901262002)	0	0	0
Montluel-Nievroz (Code Sandre : 060901262001)	411.59	411.23	448.18
Total des boues produites	420.2	418.06	450.78

B. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
SAINTE CROIX (Code Sandre : 060901342001)	0	0	0
PIZAY (Code Sandre : 060901297002)	5.73	4.65	2.60
MONTLUEL Cordieux (Code Sandre : 060901262002)	0	0	0
Montluel-Nievroz (Code Sandre : 060901262001)	411.59	411.23	448.18
Total des boues produites	420.2	418.06	450.78

010. Faits marquants de l'année 2024

A. Sur la station des îles à Niévroz

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
RAS							

B. Sur la station de Pizay

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
RAS							

C. Sur la station des marais à Sainte-Croix

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
RAS							

D. Sur la station du Bois Mayet à Cordieux

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
RAS							

E. Sur les postes de relèvement :

PR Cordieux Bruyère : Renouvellement de l'armoire électrique et ajout d'une sonde radar pour améliorer la régulation

F. Sur le bassin d'orage de Dagneux :

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
RAS							

G. Sur le bassin d'orage de Niévroz :

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
RAS							

02

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

01. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service :	0	0
Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC) ⁽¹⁾	1400 €	1400 €
Participation aux frais de branchement	Au réel selon devis	Au réel selon devis

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Le tableau ci-dessous présente le prix de l'assainissement sur le territoire de la 3CM. Ce tarif est identique sur les 9 communes.

Tarifs	Au 01/04/2023	Au 01/04/2024
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	40 €	40 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Prix au m³	1,77 €/m³	1.77 €/m³
Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m³	0,16 €/m³
VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 07/03/2024 effective à compter du 19/03/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 03/03/2022 effective à compter du 11/03/2022 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

02. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs moyens sur le territoire de la 3CM applicables au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €
Part fixe annuelle	40
Part proportionnelle	212.40
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	252.40
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19.20
TVA	27.16
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	46.36
Total	298.76
Prix TTC au m³	2,49

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €TTC/m ³
Balan	2.49
Bressolles	2.49
Béligneux	2.49
Dagneux	2.49
La Boisse	2.49
Montluel	2.49
Niévroz	2.49
Pizay	2.49
Sainte-Croix	2.49

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

03. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance assainissement collectif	2 858 071.77 €	2 545 015.89 €	1 974 667.97 €
Recette pour vente compost normé	4 568 €	1 590.40 €	0
Régularisations (+/-)	-	-	- 74 266.65
Total recettes de facturation	2 862 639.77 €	2 546 606.29 €	1 900 401.32 €
Recettes de raccordement (PFAC)	85 400 €	47 600.00 €	68 600 €
Prime de l'Agence de l'Eau	53 912.25 €	6 355.71 €	34 286.66 €
Contribution au titre des eaux pluviales	-		0
Recettes liées aux travaux	142 441 €	371 750.20 €	428 754.00 €
Contribution exceptionnelle du budget général	-	-	0
Autres recettes (préciser) : aide à la gestion des boues COVID 19	0	0	0
Total autres recettes	281 753.25 €	425 705.91 €	531 640.66 €
Total des recettes	3 144 393.02 €	2 972 312.20 €	2 432 041.98 €

03

INDICATEURS DE PERFORMANCE

01. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99.81 % des 9 781 abonnés potentiels.

02. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- · Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- · Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	20%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	Maximal possible 120 points	-	Retenu : 80 points

— (1) L'EXISTENCE DE L'INVENTAIRE ET D'UNE PROCEDURE DE MISE A JOUR AINSI QU'UNE CONNAISSANCE MINIMUM DE 50 % DES MATERIAUX ET DIAMETRES SONT REQUIS POUR OBTENIR LES 10 PREMIERS POINTS. SI LA CONNAISSANCE DES MATERIAUX ET DIAMETRES ATTEINT 60, 70, 80, 90 OU 95%, LES POINTS SUPPLEMENTAIRES SONT RESPECTIVEMENT DE 1, 2, 3, 4 ET 5

— (2) L'EXISTENCE DE L'INVENTAIRE AINSI QU'UNE CONNAISSANCE MINIMUM DE 50 % DES PERIODES DE POSE SONT REQUIS POUR OBTENIR LES 10 PREMIERS POINTS. SI LA CONNAISSANCE DES PERIODES DE POSE ATTEINT 60, 70, 80, 90 OU 95%, LES POINTS SUPPLEMENTAIRES SONT RESPECTIVEMENT DE 1, 2, 3, 4 ET 5

— (3) SI LA CONNAISSANCE DE L'ALTIMETRIE ATTEINT 50, 60, 70, 80, 90 OU 95%, LES POINTS OBTENUS SONT RESPECTIVEMENT DE 10,11, 12, 13, 14 ET 15

— (4) NON PERTINENT SI LE SERVICE N'A PAS LA MISSION DE COLLECTE

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 80 points pour l'exercice 2024 (80 pour 2023). En 2025, la 3CM a lancé un marché de géoréférencement de l'ensemble des branchements en classe A, l'indicateur « VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux » pourra être amélioré. La cartographie des interventions et travaux est aussi un axe d'amélioration.

03. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
SAINTE CROIX	8.5	100	100
PIZAY	11.95	0	0
MONTLUEL Cordieux	6.10	100	100
Montluel-Niévroz	617	100	100
MONTLUEL Le Casard	5	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 98 (97 en 2023).

Cas de la commune de Pizay – opération de mise en conformité du système d'assainissement :

- Un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 13/12/2022.
- Les études ont démarré en janvier 2023.
- Les premiers travaux ont été lancés fin 2024 pour un achèvement en 2027.

04. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
SAINTE CROIX	8.5	100	100
PIZAY	11.95	100	100
MONTLUEL Cordieux	6.10	100	100
Montluel-Nievroz	617	100	100
MONTLUEL Le Casard	5	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2023).

05. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
SAINTE CROIX	8.5	100	100
PIZAY	11.95	100	100
MONTLUEL Cordieux	6.10	100	100
Montluel-Nievroz	617	100	100
MONTLUEL Le Casard	5	100	100

Pour l'exercice 2024 l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2023).

06. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

	Filières mises en oeuvre	Conformité	t MS évacuées
Sainte Croix	Valorisation agricole	conforme	-
Pizay	Valorisation agricole	conforme	2.60
Montluel Cordieux	Valorisation agricole	conforme	-
Montluel – Niévroz – STEP des îles	Compost normé	conforme	448.18
Montluel – Le Casard	Valorisation agricole	conforme	-

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

04

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

01. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 722 570.47 €	1 150 859.57 €	286 728.33 €
Montants des subventions en €	142 441.00 €	371 750.20 €	478 754.00 €
Montants des contributions du budget général en €	-	-	-

02. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		6 033 288.54 €	5 379 700.47 €	4 717 126.95 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	653 588.08 €	653 588.07 €	662 573.53 €
	en intérêts	116 314.06 €	120 612.81 €	114 008.19 €

03. Amortissements



Pour l'exercice 2024 la dotation aux amortissements a été de **807 384.65 €** au titre des travaux et équipements et des subventions (530 341.65 € au titre des travaux et 277 043.00 € équipements et des subventions en 2024), contre 1 018 473.67 € en 2023.

04. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude / en cours / ou réalisés en 2024	Montants prévisionnels en €
Achèvement du renouvellement du réseau d'assainissement rue des platanes à Dagneux et le long de la voie ferrée (serv. Techniques Dagneux)	45 000 € HT
Etude globale assainissement y compris scénarios poussés de prospective	30 000 € HT de prospectives 152 500 € HT d'étude globale
Dévoisement de la conduite d'assainissement préalablement à la construction de la crèche de Bèlignieux	14 400 € HT
Lotissement de la Juffarde à Balan – Réparation de la conduite principale	14 500 € HT
Aménagement hydraulique du réseau d'assainissement chemin du Calice à La Boisse	11 000 € HT
Etude niveau PRO de mise en séparatif des bassins versant 3 et 4 à PIZAY	14 000 € HT
Etude de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau d'assainissement avenue des platanes à Montluel et route de Jons à Dagneux et Montluel	8 100 € HT

Il a été réalisé en 2024 des travaux au niveau de la station d'épuration des îles à Niévroz :

- Finalisation du cheminement : Balisage et élargissement de l'enrobé pour un montant de 39 000€ HT
- Création d'un escalier métallique : 6 500€ HT
- Protections anti-chutes et garde-corps : 5 000€ HT
- Sécurisation des bassins Eaux Pluviales et Incendie : 3 800 € HT

05. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés pour année 2024	Montants prévisionnels en €
Tranche 1 de la mise en conformité du système d'assainissement à Pizay	1 000 000 € HT
Aménagements / sécurisation à la STEP des îles à Niévroz	175 000 € HT
Renouvellement du réseau route de Jons – Av. des Platanes (Dagneux et Montluel)	125 000€ HT
Mise en sécurité et renouvellement armoire électrique PR Bruyères à Cordieux	17 000€ HT
Travaux divers sur réseaux	21 000€ HT
Travaux sur bassins d'orage et déversoirs d'orage	17 000€ HT
Renouvellement matériel industriel (PR/STEP/BO)	50 000€ HT
Renouvellement informatique STEP des îles (serveur et télégestion)	37 000 €HT

05

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

01. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2024, le service a réalisé **1 230.85 €** d'abandon de créances.

06

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	24 864	24 870	26 445
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	24	24	24
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	420.2	418.08	450.8
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2.49	2.49	2.49
	Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97.49%	96.11%	99.81%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	80	80	80
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	97%	97%	98%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99%	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99%	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€]	8185.16€	2057.20€	1230.85€

